



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 5 juillet 2016, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Renée Thiboutot, Rita B. Barrette, Yves Dubé, Sébastien Bélisle, Richard Mailloux et Louis Côté formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme; madame Valérie Schoeneich, trésorière; et madame Valérie Fournier, secrétaire.

Était absent : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier.

2016-111 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2016-112 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2016, au montant de 1 304 873,71 \$.

2016-113 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que soit approuvé tel que lu le règlement numéro 09-2016 intitulé *Pour autoriser l'emprunt d'une somme de 862 385 \$ pour la réfection de toitures sur des édifices municipaux*, dit règlement entrant en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions pour le concassage de la réserve de béton et asphalte. Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>
La Société d'Entreprises Générales PAJULA ltée	83 586,83 \$
Aménagement paysager E. Mercier inc.	114 802,54 \$
Entreprise Gaétan Jolicoeur	86 254,25 \$

2016-114 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de retenir la soumission de La Société d'Entreprises Générales PAJULA ltée, au montant de 83 586,83 \$.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 14, 2<sup>e</sup> Avenue Est, où le lotissement du lot a fait en sorte que les marges latérales n'ont pas été respectées.

Compte tenu que la maison bénéficie d'un droit acquis et que le terrain a été loti après l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme;

Compte tenu que le refus de la demande causerait un préjudice majeur au demandeur et que l'acceptation de la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

Compte tenu de ce qui précède;



2016-115

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 489A, 2<sup>e</sup> Rue Est, en raison du bâtiment principal (garage Robin) situé à seulement 1,13 mètre de la ligne alors qu'il devrait être à 1,2 mètre. Au nord, alors que le mur comprend une fenêtre, le recul devrait être de 1,5 mètre, mais le mur est à 0,64 mètre de la ligne.

Compte tenu que le garage n'a jamais causé de problème et qu'un refus de la demande causerait un préjudice au demandeur;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-116

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carl Lambert désire aliéner le lot 3 871 566 cadastre du Québec, d'une superficie de 5 000 mètres carrés, à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement touché par ce projet n'est pas situé à proximité de bâtiments agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Ville de La Sarre;

2016-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu qu'une demande soit acheminée à la CPTAQ, à l'effet d'aliéner et d'utiliser à des fins non agricoles le lot 3 871 566, cadastre du Québec.

2016-118

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'accepter de renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019 l'entente n° 1078 conclue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de La Sarre et l'Office municipal d'habitation de La Sarre, relative à la gestion des unités du Programme de supplément au loyer.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-119

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'accepter de renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018 l'entente n° 1079 conclue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de La Sarre et l'Office municipal d'habitation de La Sarre, relative à la gestion des unités du Programme de supplément au loyer.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a approché la Ville de La Sarre pour devenir mandataire du transport adapté sur le territoire d'Abitibi-Ouest;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre est en accord avec le transfert de mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre aimerait connaître l'opinion de la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest;

2016-120 EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et unanimement résolu de céder le rôle de mandataire de la Ville de La Sarre pour le transport adapté à la MRC d'Abitibi-Ouest.

2016-121 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'appuyer la candidature de la MRC de la Vallée-de-l'Or pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019.

2016-122 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver l'embauche d'Alexandre Simard à titre de mécanicien aux Travaux publics.

2016-123 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'autoriser une commandite de 250 \$ pour le tournoi de golf des employés d'Hecla Québec.

2016-124 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver le renouvellement de la marge de crédit opération au montant d'un million de dollars (1 000 000 \$).

2016-125 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'approuver le renouvellement de la marge de crédit investissement au montant de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$).

2016-126 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'approuver le renouvellement de la lettre de crédit pour le site d'enfouissement au montant de cent mille dollars (100 000 \$).

ATTENDU QUE :

- La Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2016-127 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et unanimement résolu que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou



négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Normand Houde  
Maire

François Casaubon  
Greffier